

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Le conseil de la Municipalité de Nouvelle siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par visioconférence (ZOOM).

Sont présents à cette visioconférence les conseiller(ère)s :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
David Landry	conseiller poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Rachel Dugas	conseillère poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

089-05-2020

1. ARRÊTÉ 2020-04/SÉANCE À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)s;

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence (ZOOM). Que cette séance soit enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité de Nouvelle tel que prévu par le nouvel arrêté ministériel du 26 avril.

090-05-2020

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 19 h et informe la population du processus de la rencontre et de contacter la municipalité pour toute question. Exceptionnellement, le procès-verbal, sous réserve de son approbation, sera publié sur le site internet de la Municipalité de Nouvelle ainsi que la liste des comptes à payer. La séance sera enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité de Nouvelle.

091-05-2020

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvan St-Pierre, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2020, qui se lit comme suit :

1. Arrêté 2020-04/Séance à huis clos
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Constatation du quorum
5. Rapport des membres du conseil
6. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020
7. Correspondance
8. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état de revenus et dépenses)
9. Demandes de dons
10. Renouvellement MMQ – Assurances générales
11. Adoption du règlement d'emprunt portant le numéro #378, décrétant une dépense de 1 057 387\$ et un emprunt de 335 295\$ avec l'affectation du solde disponible du règlement #364 au montant de 222 092 \$ pour effectuer des travaux de reprofilage, pavage mécanisé et accotements sur les routes municipales 1 et 2 ainsi que les services professionnels.
12. Mise aux normes de l'eau potable-Usine de traitement de l'eau potable et réservoir-Programme TEECQ/Décompte progressif
13. Offre de service/Direction service des travaux publics
14. Demande de modification de vitesse route 132/ MTDMET
15. Clôture de la séance
16. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

092-05-2020

4. CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut-être tenue.

093-05-2020

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

094-05-2020

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

Les conseillers ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 6 avril 2020, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

095-05-2020

7. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

096-05-2020 **8. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 106 210,06 \$ (comptes payés au cours du mois, 74 674,20 \$ (salaires inclus) et des comptes à payer de 31 535,86 \$).

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal

097-05-2020 **9. DEMANDES DE DONS**

Considérant les demandes suivantes :

- Société Agricole New Richmond (Exposition Agricole)
- Association des personnes handicapées visuelles (Campagne de financement)

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2020.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil autorise les dons suivants :

- Société Agricole New Richmond (Exposition Agricole) 25\$
- Association des personnes handicapées visuelles (Campagne de financement) 25\$

098-05-2019 **10. RENOUVELLEMENT MMQ – ASSURANCES GÉNÉRALES**

Considérant la proposition de renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ à compter du 7 juin 2020, proposition datée du 11 avril 2020;

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil accepte la proposition de renouvellement de la police d'assurance en date du 11 avril 2020 avec la MMQ pour la période du 7 juin 2020 au 6 juin 2021 au montant de 50 411\$ taxes applicables comprises.

099-05-2020 **11. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO #378, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 057 387\$ ET UN EMPRUNT DE 335 295\$ AVEC L'AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT #364 AU MONTANT DE 222 092 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REPROFILAGE, PAVAGE MÉCANISÉ ET ACCOTEMENTS SUR LES ROUTES MUNICIPALES 1 ET 2 AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS.**

Considérant l'arrêté ministériel no. 2020-008 du 22 mars 2020;

Considérant qu'il est possible pour le conseil de désigner un acte (règlement d'emprunt) comme étant prioritaire par un vote à la majorité des 2/3 des membres du conseil;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle doit aller de l'avant avec un règlement d'emprunt pour la réalisation du projet concernant les travaux d'infrastructures dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local (Projet : Réfection de plusieurs routes/ N° dossier :AIRRL-2017-397-No SFP :154197817/no de fournisseur 23977);

Il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des membres du conseil que soit adopté le règlement d'emprunt #378.

RÈGLEMENT #378

Règlement numéro #378 décrétant une dépense de 1 057 387\$ et un emprunt de 335 295\$ avec l'affectation du solde disponible du règlement #364 au montant de 222 092\$ pour effectuer des travaux de réfection de reprofilage, pavage mécanisé et accotements sur les routes municipales 1 et 2 ainsi que les services professionnels.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance le 6 avril 2020;

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que l'article 1061 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour les travaux d'infrastructures (voirie) et que le remboursement de l'emprunt soit fait par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la municipalité ;

ATTENDU que l'objectif premier du programme AIRRL est de permettre de réaliser sur les routes locales de niveaux 1 et 2 reconnues par le MTMDET des travaux d'immobilisation, dans une perspective de maintien des actifs routiers, et par des exercices d'entretien du réseau ;

ATTENDU la confirmation de la subvention d'une aide financière au montant de 500 000\$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée 19 février 2020 afin de permettre des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local (Projet : Réfection de plusieurs routes/ N° dossier :AIRRL-2017-397-No SFP :154197817/no de fournisseur 23977);

ATTENDU qu'un montant de 450 000\$ de la subvention a été versé et que le montant de 50 000\$ sera versé à la suite de la réalisation finale du projet avec l'approbation des travaux;

Volets	Coûts	Contribution MTQ	Contribution municipale
AIRRL-2017-397	1 057 387	500 000	557 387 \$

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à effectuer selon les plans et devis préparés par la firme ARPO, groupe-conseil, portant les numéros 18544-1 en date du 02-04-2019 et 18545-1 en date du 06-05-2019, et incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme ARPO, groupe-conseil, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

Réfection de la route Grand-Platin
Réfection de la rue des Érables

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 057 387\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles du règlement #364 pour une somme de 222 092 \$ et autorise à emprunter une somme de 385 295 \$ sur une période de 20 ans et d'approprier un montant de 450 000\$ de la subvention payée comptant et déjà encaissée du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du programme AIRRL.

Le remboursement du solde disponible se fera conformément au tableau d'échéance du règlement dont on approprie le solde. La taxe spéciale imposée par le règlement #364 et dont on utilise le solde disponible est réduite d'autant.

ARTICLE 4

A) Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

B) Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard du financement des soldes disponibles énumérés à l'article 3 du présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance du règlement #364 dont on utilise les soldes disponibles.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, le montant de 50 000\$ à recevoir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée du 09 mars 2020 afin de permettre des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local (Projet : Réfection de plusieurs routes/N° dossier :AIRRL-2017-397-No SFP :154197817/no de fournisseur 23977.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

100-05-2020

12. MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE-USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET RÉSERVOIR-PROGRAMME TECQ /DÉCOMPTE PROGRESSIF

Considérant la résolution 192-09-2019 octroyant le contrat à Groupe Michel Leclerc inc.

Considérant que les travaux sont évalués approximativement à 1 342 908,00\$ taxes incluses;

Considérant que Groupe Michel Leclerc inc. a présenté un quatrième décompte progressif au montant de 167 236,45\$ plus taxes applicables pour les travaux qui ont été exécutés en date du 09 avril 2020;

► Groupe Michel Leclerc inc.
Facture : 1825 167 236,45\$ plus taxes applicables

Considérant l'approbation de la firme ARPO Groupe-conseil inc. pour le paiement;

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise le paiement de la facture 1825 à Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 167 236,45\$ plus taxes applicables :

101-05-2020

13. OFFRE DE SERVICE /DIRECTION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que le directeur des travaux publics a annoncé qu'il prendrait une pré-retraite et que la date prévue est le 3 juillet 2020;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle désire aller de l'avant avec un processus de recrutement pour le poste à la direction du service des travaux publics;

Considérant l'offre de service déposé par Michel Bond, consultant RH qui a comme objectifs :

- De rencontrer la direction générale et le maire pour comprendre les besoins de la municipalité et ses réalités de fonctionnement;
- D'identifier les enjeux actuels et appréhendés pour la pérennité, le développement et le rayonnement de l'organisme;
- D'établir un échéancier de travail clair et défini dans le temps pour l'ensemble des personnes impliquées dans le processus de sélection;
- De soutenir l'intégration de la personne retenue dans ses nouvelles fonctions.

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle accepte la proposition de Michel Bond, consultant en RH au montant de 4 500\$ plus taxes applicables :

102-05-2020

14. DEMANDE DE MODIFICATION DE VITESSE ROUTE 132/MTDMET

Considérant la configuration de la route, un viaduc avec la présence de plusieurs commerces grandement fréquentés dans ce secteur (10 sorties dans moins de 500 pieds);

Considérant que le clignotant de la lumière jaune à l'intersection de la route Miguasha-route 132 ne semble pas assez visible pour la majorité des utilisateurs de la route et peu d'impact sur la réduction de vitesse;

Considérant les nombreuses sorties présentes sur la route 132 entre le 116, route 132 Ouest (Caisse Populaire) et le 226, route 132 Est (Garage Philippe Day) ;

Considérant que les entrées/sorties aux deux extrémités de la rue de l'Église ont une visibilité réduite en raison de la configuration de la route;

Considérant un achalandage très élevé du trafic lourd dans ce secteur;

Considérant un achalandage assez élevé de piétons et de cyclistes dans ce secteur puisqu'il y a plusieurs maisons résidentielles de chaque côté de la 132;

Considérant que la visibilité pour sortir de certains commerces dans ce secteur doit être prise en considération;

Considérant que plusieurs accidents graves avec blessés ou décès ont eu lieu dans ce secteur durant les dernières années;

Considérant de nombreuses plaintes reçues concernant la vitesse excessive dans ce secteur ;

Considérant que le temps de réaction varie grandement selon la vitesse;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de diminuer à 50 km/h la limite de vitesse permise sur la 132 entre le 115, route 132 Ouest (Caisse Populaire) et le 226, route 132 Est (Garage Philippe Day).

103-05-2020

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

104-05-2020

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 19 h 15.

Yvan St-Pierre,
Maire

Arlene McBrearty
Directrice générale et secrétaire-trésorière